

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Meurthe-et-  
Moselle

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	14	14 + 4 pouvoirs

Date de convocation  
3 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Anthony GIRAUD, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Séverine HUSSON, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Dominique ROUSSEAU à Christine MEYER, Stéphanie HINDELANG à Cathy GREINER, Frédérique SIMONIN à Marie-Claude CARDOT, Valérie JACOB à Pascal DURAND.**

**Monsieur Pascal DURAND** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Renaturation du village - demande de subvention**  
**N° de délibération : 50\_2024**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	4	18	0	0	0

Anne ROZAIRE informe l'assemblée d'un projet mené par la commission "Cadre de vie et environnement". Il s'agit de désimperméabiliser et végétaliser des espaces publics le long de la traversée du village.

Le but est de supprimer 280m<sup>2</sup> de surfaces étanches bitumées, qui seront remplacées par des zones végétalisées perméables contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique et favorisant la biodiversité et l'infiltration des eaux de pluie.

Les quatre secteurs ciblés sont les suivants : l'espace devant la Maison de Santé, la façade de la salle des sports, le carrefour de la rue d'Epinal / rue des Baxarts ainsi que celui de la rue d'Epinal / rue des Genèvres. Ces aménagements bénéficieront d'une visibilité forte puisqu'ils se situent aux abords de la route départementale D570 qui traverse la commune.

Cette opération n'est que le premier pas d'une démarche plus globale, menée par la municipalité sur le long terme.

En effet, Anne ROZAIRE rappelle qu'en plus de ces travaux, les élus ont proposé aux habitants qui le souhaitaient de végétaliser leur pied de façade. Les travaux seront réalisés par la mairie et l'entretien sera à la charge des habitants, le tout explicité dans une convention.

**Ces différents aménagements redonneront un peu de place à la nature dans des espaces très artificialisés. Ils ont pour but de désimperméabiliser les espaces, mais aussi de renaturer le paysage urbain, en contribuant au retour de la biodiversité.**

Pour financer ce projet à 24 995 € HT, le Maire souhaite déposer une demande d'aide auprès de l'Etat (au titre du fonds vert) et auprès d'autres organismes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le projet de désimperméabilisation et renaturation des espaces cités
- Autorise le Maire à faire une demande de subvention à l'Etat et à d'autres organismes

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Marcel TEDESCO,  
Maire



Marcel TEDESCO

Marcel TEDESCO  
2024.10.08 12:02:02 +0200  
Ref:7349716-11022108-1-D  
Signature numérique  
Maire